

La convention de Biddeford s'occupa aussi de déterminer les rapports entre les partisans des conventions générales et l'Union. Il fut résolu qu'il ne devait y avoir qu'une seule convention, où les sociétés auraient la préséance ; mais il devait y avoir deux bureaux, dont chacun publierait sa proclamation et pourvoierait à ses dépenses.

Un résumé publié à la fin du rapport de cette convention montre que les 40 sociétés qui faisaient alors partie de l'Union comprenaient en chiffre ronds, 3,000 membres et qu'elles possédaient pour \$50,000 en valeurs.

On avait décidé, à Biddeford, que la convention suivante aurait lieu à New York ; mais, M. Fred. Houde, accédant au désir des organisateurs de la fête de Montréal, convoqua la convention générale des Canadiens des Etats-Unis, dont il était président, à Montréal, pour le 24 juin 1874. Cette réunion n'eut pas le caractère d'une convention des Canadiens émigrés.

Les sociétés aussi avaient été invitées à changer le lieu de leur réunion. Non seulement les organisateurs s'y refusèrent, mais ils accusèrent M. Houde d'avoir outrepassé ses droits en cassant les arrêts de la convention précédente.

Quarante-quatre délégués, représentant vingt-quatre sociétés, se trouvèrent présents à la convention de New York ; vingt-trois autres sociétés y étaient représentées par lettre ou par procuration.

L'Union était alors à l'apogée de sa prospérité ; mais l'on pouvait déjà prévoir sa décadence prochaine. Sur quarante-sept sociétés membres, seize seulement avaient satisfait à leurs obligations. La stérilité qui engendre l'apathie caractérisait toutes les délibérations des conventions. L'on tatonnait continuellement ; l'on amendait chaque année la constitution et l'on se trouvait toujours encore loin de tout résultat pratique.

Ces hésitations et ces changements sont toujours fatals ; quand l'on veut réussir, il faut avoir une idée claire et dé-